Département du Pas-de-Calais

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Elimination et la VAlorisation des DEchets ménagers du Calaisis

****

Nombre de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 29 octobre à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 22 octobre 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle DELANGHE (suppléante de M. DOUAY), Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Théo LEVELEUX (suppléant de M. LENOIR), Jacques LOUCHEZ, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Jean-Marc PUISSESSEAU, Erwann RYCKMANN (suppléant de M. MARTIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Faustine MALIAR, Emilie ROBILLIART, Messieurs Benjamin DOUAY (suppléé par Mme. DELANGHE), Laurent LENOIR (suppléé par M. LEVELEUX), Fabrice MARTIN (suppléé par M. RYCKMANN), Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE, Fabrice PONTHIEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Théo LEVELEUX

P1-10-2026 : NOEL DES ENFANTS DES AGENTS DU SEVADEC – ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que le SEVADEC entend manifester sa reconnaissance envers ses agents à l'occasion des fêtes de fin d'année,

Considérant que l'octroi de chèques cadeaux permettra d'améliorer les conditions de vie des agents,

Considérant que cette mesure contribue au maintien d'un bon climat social au sein de la structure,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération du 17 octobre 2008, le Comité Syndical a permis aux enfants des agents du SEVADEC de bénéficier, annuellement, d'un cadeau à l'occasion des fêtes de Noël.

Les bénéficiaires seraient les enfants (nés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2026) des agents titulaires, stagiaires, sous contrat aidé et auxiliaires ayant accompli au minimum 6 mois d'activité au sein des services du SEVADEC ou 400 heures de travail au cours de l'année 2026.

Le montant attribué par enfant pourrait se matérialiser par l'octroi de chèques cadeaux.

Il est précisé, qu'en plus de ce dispositif, les enfants des agents du SEVADEC peuvent bénéficier des prestations du Comité National d'Action Sociale relatives aux fêtes de fin d'année.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20261029-P1-10-2026-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 15 octobre 2026, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** cette action concernant l'exercice 2026,
- **DE FIXER** le montant attribué à 60 € par enfant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget au compte 65188.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX

